

Bulletin d'adhésion 2024

□ Mme □ M.		
Nom :		
Prénom(s):		
Adresse:		
E-mail :		
Téléphone :		
Je soutiens l'Association et verse pour l'année 2024 :		
Cotisation(s) Membre actif :x 15 € =€		
☐ Don de : €		
Date :/ Signature :		

Merci de votre soutien et de votre règlement en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de ORGUES de VANVES, à renvoyer à :

Association Orgues de Vanves 17 place de la République - 92170 VANVES

Code APE: 9499Z - SIRET: 502 655 046 00014

En application du Code Général des Impôts, les versements effectués depuis le 1^{er} janvier 2008 à l'association pour le Renouveau des Orgues de Saint-Rémy de Vanves renommée Orgues de Vanves donnent droit :

Pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200-1.b du C.G.I.),

Pour les entreprises, à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés égale à 60% des sommes versées, retenues dans la limites de 5‰ du chiffre d'affaires (article 238 bis-1.a du C.G.I.).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des art. 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés (CNIL), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez adresser votre demande au siège de l'association. L'association ne pratique ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.







L'association Orgues de Vanves a pour mission de favoriser et d'organiser des projets et des événements culturels autour de l'orgue et de la musique d'orgue à Vanves. Après avoir activement soutenu la construction du grand orgue Kern de l'église Saint-Rémy puis la rénovation du grand orgue Gonzalez-Mühleisen du Prieuré Sainte-Bathilde, Orgues de Vanves poursuit son action en proposant chaque année à un large public des concerts de grande qualité ainsi que des visites commentées pour les adultes et les jeunes. Orgues de Vanves travaille en collaboration avec la Ville de Vanves, la Paroisse de Vanves, les Bénédictines de Vanves, le Conservatoire de Vanves – GPSO, le Collège Michelet et invite régulièrement des organistes et instrumentistes de renom.

Vous souhaitez soutenir financièrement l'association pour que celle-ci puisse continuer à offrir de belles heures musicales ? Adhérez ou faites un don à **Orgues de Vanves**! Vous recevrez gratuitement le Bulletin d'information, le rappel des concerts à venir et l'invitation à la réunion annuelle de l'Assemblée générale. Vous souhaitez apporter des idées et des énergies nouvelles, participer à l'organisation d'événements culturels et pédagogiques autour du roi des instruments ? Adhérez à **Orgues de Vanves** et rejoignez l'équipe de bénévoles qui œuvrent pour le rayonnement de la musique d'orgue à Vanves!

Pour plus d'information, le site Internet www.orguesdevanves.org est à votre disposition. Pour toute question ou suggestion, n'hésitez pas à prendre contact par mail à info@orguesdevanves.org ou par courrier à l'adresse 17 place de la République – 92170 VANVES A très bientôt!

En collaboration avec





Adhérente de









Bulletin d'adhésion 2024

☐ Mme ☐ M.		
Nom :		
Prénom(s):		
Adresse:		
E-mail:		
Téléphone :		
Je soutiens l'Association et verse pour l'année 2024 :		
☐ Cotisation(s) Membre actif :	x 15 € =€	
Don de :		
Date :/ Signature :		

Merci de votre soutien et de votre règlement en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de ORGUES de VANVES, à renvoyer à :

Association Orgues de Vanves 17 place de la République - 92170 VANVES

Code APE: 9499Z - SIRET: 502 655 046 00014

En application du Code Général des Impôts, les versements effectués depuis le 1er janvier 2008 à l'association pour le Renouveau des Orgues de Saint-Rémy de Vanves renommée Orgues de Vanves donnent droit :

Pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200-1.b du C.G.I.),

Pour les entreprises, à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés égale à 60% des sommes versées, retenues dans la limites de 5% du chiffre d'affaires (article 238 bis-1.a du C.G.I.).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des art. 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés (CNIL), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez adresser votre demande au siège de l'association. L'association ne pratique ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.







L'association Orgues de Vanves a pour mission de favoriser et d'organiser des projets et des événements culturels autour de l'orgue et de la musique d'orgue à Vanves. Après avoir activement soutenu la construction du grand orgue Kern de l'église Saint-Rémy puis la rénovation du grand orgue Gonzalez-Mühleisen du Prieuré Sainte-Bathilde, Orgues de Vanves poursuit son action en proposant chaque année à un large public des concerts de grande qualité ainsi que des visites commentées pour les adultes et les jeunes. Orgues de Vanves travaille en collaboration avec la Ville de Vanves, la Paroisse de Vanves, les Bénédictines de Vanves, le Conservatoire de Vanves – GPSO, le Collège Michelet et invite régulièrement des organistes et instrumentistes de renom.

Vous souhaitez soutenir financièrement l'association pour que celle-ci puisse continuer à offrir de belles heures musicales ? Adhérez ou faites un don à **Orgues de Vanves**! Vous recevrez gratuitement le Bulletin d'information, le rappel des concerts à venir et l'invitation à la réunion annuelle de l'Assemblée générale. Vous souhaitez apporter des idées et des énergies nouvelles, participer à l'organisation d'événements culturels et pédagogiques autour du roi des instruments ? Adhérez à **Orgues de Vanves** et rejoignez l'équipe de bénévoles qui œuvrent pour le rayonnement de la musique d'orgue à Vanves!

Pour plus d'information, le site Internet www.orguesdevanves.org est à votre disposition. Pour toute question ou suggestion, n'hésitez pas à prendre contact par mail à info@orguesdevanves.org ou par courrier à l'adresse 17 place de la République – 92170 VANVES A très bientôt!

En collaboration avec









